

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1976)

**Rubrik:** Personnel

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Revue internationale de la Croix-Rouge

Editée par le CICR, la Revue internationale de la Croix-Rouge, organe officiel du CICR, est dans le monde la seule revue de fond du mouvement de la Croix-Rouge.

Publication mensuelle, elle s'efforce par son contenu d'illustrer et d'éclairer l'histoire passée et contemporaine du mouvement humanitaire dans le monde.

Issue du Bulletin international des Sociétés de Croix-Rouge, fondé en 1869, la Revue internationale de la Croix-Rouge, a commencé de paraître, en édition française, dès 1919 et, en édition anglaise, dès 1961. Une troisième édition, en espagnol, a débuté en 1976, remplaçant le fascicule en cette langue qui paraissait jusqu'alors. Un fascicule en allemand reproduit les articles les plus importants contenus dans les autres versions.

Parmi les articles de fond parus en 1976, on en citera trois sur « La Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés » (mai, juillet, septembre); deux études, l'une sur « Le droit humanitaire et le droit traditionnel africain », et l'autre sur « Les traditions africaines et le droit humanitaire », écrites par M<sup>me</sup> Diallo (février, août); des contributions d'ordre juridique, « Les réserves aux Conventions de Genève de 1949 », de M. C. Pilloud (mars, avril), et « Guérilla et droit humanitaire », de M. M. Veuthey (juin); des exposés et des réflexions sur la Croix-Rouge, comme « Réévaluation du rôle de la Croix-Rouge » (octobre), « La Croix-Rouge et l'environnement » (juin), et « La Croix-Rouge internationale », du Professeur Hans Haug (décembre).

Dans la rubrique « Comité international de la Croix-Rouge », on lira un article sur « Le CICR et la torture » (décembre); plusieurs autres sur la Conférence d'experts gouvernementaux sur les armes (février, mars, avril), ou sur l'emploi de certaines armes (mai); des informations concernant le droit international humanitaire et ses méthodes de diffusion (novembre), sur le titre de voyage du CICR (mars). On trouvera des communications régulières sur les activités des délégations du CICR dans le monde. La Revue a également réservé une place à l'Institut Henry-Dunant (janvier, mars, avril, août, octobre), aux sessions des diverses instances de la Croix-Rouge internationale, au Musée international de la Croix-Rouge, aux résolutions des Nations Unies se rapportant à la Croix-Rouge, aux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, à la santé et droit de l'homme, à l'enseignement du droit de la guerre.

A la fin de 1976, M. J.-G. Lossier, qui était rédacteur à la Revue internationale depuis 1946, et son rédacteur en chef depuis 1955, a pris sa retraite et a laissé son poste à M. Michel Testuz.

## VII. PERSONNEL

L'effectif du personnel au Siège du CICR est resté stable en 1976. Il a varié entre 236 et 248 personnes, et s'est situé à une moyenne mensuelle de 240 unités. Sur cette moyenne de 240 collaborateurs, environ 80 personnes exerçaient des fonctions en relation directe avec les opérations à l'étranger. Les autres étaient occupées à des tâches concernant principalement l'Agence centrale de recherches, la Conférence sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire, la diffusion des Conventions de Genève, les relations avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, l'information et les relations avec la presse, la recherche de fonds, l'administration, etc.

### Personnel en mission

L'effectif du personnel CICR en mission est également resté relativement stable en 1976. En effet, si la fin de l'action en Angola a conduit à une réduction de très courte durée en juin, le conflit au Liban a entraîné de nouveaux engagements sitôt après.

Trois cent quarante-neuf personnes ont occupé un poste sur le terrain en 1976, soit:

- 13 chefs de délégation
- 15 délégués régionaux
- 88 délégués
- 50 médecins (dont 30 provenant de Sociétés nationales)
- 65 infirmiers et infirmières (dont 59 provenant de Sociétés nationales, contre 21 en 1975)
- 14 délégués agence
- 13 administrateurs
- 14 secrétaires
- 24 opérateurs-radio
- 53 techniciens (dont 12 provenant de Sociétés nationales, contre 7 en 1975).

On notera l'augmentation du personnel que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge continuent à mettre à la disposition du CICR, en vue de secourir les victimes de conflits armés ou de troubles intérieurs. Le plus fort contingent a été constitué par les médecins, chirurgiens, pédiatres, anesthésistes, infirmiers et infirmières qui ont permis à l'hôpital de campagne du CICR de fonctionner dès le début de l'année à Beyrouth-ouest.

En moyenne 78 délégués travaillaient simultanément dans les diverses délégations du CICR, où se trouvaient en outre 200 personnes recrutées sur place.

## Recrutement des délégués

Cinq cent soixante-quinze candidatures ont été enregistrées en 1976 par le CICR pour la fonction de délégué, contre 521 en 1975.

Sur ce total de 575 offres de services, 200 émanaient de personnes non suisses, qui ne pouvaient entrer en ligne de compte pour la fonction de délégué. Ces candidats ont été invités à s'adresser aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge de leurs pays respectifs.

Sur les 375 candidatures suisses examinées, 70 ont été retenues et 305 (81 1/2 %) écartées.

## Cours de formation: 78 participants

Le cours d'introduction à la fonction de délégué, à l'issue duquel s'opère la sélection définitive, a été organisé à trois reprises au Centre de rencontres de Cartigny (Genève). Il a réuni 78 participants (dont 9 femmes) soit:

- les candidats retenus lors de la présélection opérée par le Service des délégations
- quelques collaborateurs du CICR
- 8 invités (2 stagiaires du Département Politique Fédéral et 6 volontaires du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe à l'étranger)
- 20 personnes venant du Groupe pour missions internationales du CICR (créé en 1962, le GMI a pour tâche de recruter plus particulièrement du personnel spécialisé — médecins, opérateurs-radio, chauffeurs, etc. — qui s'engage à se mettre à la disposition de l'Institution pendant au moins deux mois par période de deux ans).

L'un de ces cours a été réservé à la formation de personnel technique (administrateurs, opérateurs-radio, techniciens, secrétaires, chauffeurs, etc.).

# VIII. FINANCES

## Recherche de fonds

En 1976, le CICR a fondé sa campagne de recherche de fonds sur un certain nombre d'engagements pris à diverses reprises par les Etats Parties aux Conventions de Genève et par les Sociétés nationales:

- Lors de la Conférence diplomatique de Genève en 1949, les représentants des Gouvernements signataires sont convenus de la Résolution suivante:

« Attendu que les Conventions de Genève imposent au Comité international de la Croix-Rouge l'obligation de se tenir prêt en tout temps et en toutes circonstances à remplir les tâches humanitaires que lui confient ces Conventions,

la Conférence reconnaît la nécessité d'assurer au Comité international de la Croix-Rouge un appui financier régulier. »

- En novembre 1973, la XXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, a voté à l'unanimité une Résolution (II, 1) visant à renforcer le soutien accordé au CICR. Par cette Résolution, la Conférence

« Rappelant la tâche très importante qu'accomplit le CICR et qui, en raison des circonstances internationales n'a cessé de croître,

demande à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge de soutenir l'activité permanente du CICR par une contribution régulière,

adresse un pressant appel à tous les Gouvernements signataires des Conventions de Genève pour qu'ils soutiennent de manière plus systématique et substantielle le financement régulier du CICR. »

Depuis la XXII<sup>e</sup> Conférence, plusieurs conflits ont marqué la vie internationale: à Chypre (1974), en Angola (1975), à Timor (1975), enfin au Liban (1975-1976). Le CICR a engagé des opérations de grande envergure et son action a été déterminante pour la protection et l'assistance de milliers de victimes. Durant cette même période, ses délégués en Afrique (notamment en Afrique australe), en Amérique latine, en Asie et au Moyen-Orient poursuivaient leurs activités.

Si certaines de ces opérations ont fait l'objet d'appels spéciaux auxquels la communauté internationale a généreusement répondu, beaucoup d'autres ont été prises en charge par le budget ordinaire du CICR. De plus, la nécessité où ce dernier se trouve de perfectionner la formation de ses délégués et l'infrastructure de son appareil logistique entraîne des dépenses considérables.

Or, les Etats Parties aux Conventions n'ont répondu que modestement à l'appel lancé en 1973 à Téhéran, puisque le total de leurs contributions a passé de Fr. s. 9 692 055,— à Fr. s. 11 151 950,—, marquant ainsi une augmentation de Fr. s. 1 459 895,—.

Pour tenter d'équilibrer ce budget, un effort particulier a été fait auprès des Gouvernements européens, du Canada et du Japon.

Le Président du CICR et le Président du Conseil exécutif ont participé à ces négociations au plus haut niveau. En outre, les événements du Liban ont été l'occasion de nombreux contacts avec les Gouvernements arabes afin d'obtenir de leur part, non seulement un appui ad hoc, mais aussi une contribution plus régulière aux activités générales du CICR. Les négociations sont en cours et 1977 devrait permettre de les conclure.

Cet ensemble de démarches faites en 1976 auprès des Etats signataires des Conventions de Genève ont abouti à des réactions